

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2026

Madame Lise Labrie
Directrice générale par intérim
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
163, rue Principale
Saint-André-de-Restigouche (Québec) G0J 2G0

Objet : Administration provisoire de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
N/Réf. : CMQ-72618-001

Madame,

La Commission municipale du Québec a pris connaissance du formulaire que vous avez complété en ligne visant à nous aviser de la vacance de trois sièges du conseil municipal. De ce fait, la Municipalité ne peut plus siéger faute de quorum.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission municipale du Québec agira à titre d'administratrice provisoire de la municipalité.

Pour agir à ce titre, le Président de la Commission municipale a désigné Madame Sylvie Piérard, et, en son absence, Monsieur Joseph-André Roy, tous deux membres de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche. Ces membres pourront adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la municipalité. Vous trouverez ci-joint copie de cette désignation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire de la Commission,

Anne-Marie Simard Pagé, avocate

p. j. Désignation

c. c. Madame Sylvie Piérard, membre, Commission municipale du Québec
Monsieur Joseph-André Roy, membre, Commission municipale du Québec